Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Arrêtés du 16/07/2019 et 23/01/2020 - R. 4412-97 à R. 4412-97-6 du Code du Travail issu du décret 2017-899 du 9 mai 2017 modifié par le décret 2019-251 du 27 mars 2019 ; Norme NF X46-020 d'août 2017



Numéro de rapport	**70770-139132 A**
Propriétaire	**VOIES NAVIGABLES DE FRANCE LOT 2 BASSIN DE LA SEINE**
Donneur d'ordre	**VOIES NAVIGABLES DE FRANCE LOT 2 BASSIN DE LA SEINE**
Adresse de l'immeuble	**ECLUSE** **Amont Ecluse de Chatou** **78400 CHATOU**
Type de bien	**Ecluse**
Date de la commande	**24/07/2023**
La (ou les) date(s) d'exécution du repérage	**03/08/2023**
Date d'émission du rapport de repérage	**11/08/2023**
Référence du programme de travaux défini par le donneur d'ordre	**Voir descriptif travaux**

Signataire du rapport

Signature et Visa



apave
Apave Diagnostics
84, rue Charles Michels
93200 SAINT-DENIS
Tél. : 33 (0)1 80 89 45 10
saintdenis@adiag.apave.com
SIRET 4483 336 319 00205

Opérateur de repérage :
DEMEURE Yannick
Apave Diagnostics
Le **11/08/2023**

Conclusions

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Commentaires :
Néant

SOMMAIRE

SIGNATAIRE DU RAPPORT 1
CONCLUSIONS 1
DESCRIPTION DE LA MISSION 3
OBJET DE LA MISSION : 3
IDENTIFICATION COMPLETE DES DIFFERENTS INTERVENANTS ET PARTIES PRENANTES : 3
IDENTIFICATION COMPLETE DE L'IMMEUBLE CONCERNE : 3
IDENTIFICATION DU LABORATOIRE D'ANALYSE : 3
PROGRAMME DE TRAVAUX 3
PROGRAMME DE REPERAGE 4
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE 6
DATES ET NATURE DES VISITES SUR SITE 6
ÉCARTS, ADJONCTIONS, SUPPRESSIONS PAR RAPPORT AUX NORMES EN VIGUEUR CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE LA NORME NF X 46-020 6
ANALYSE DOCUMENTAIRE : 7
RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES 7
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE 7
PERIMETRE DU REPERAGE : LOCAUX ET PARTIES D'IMMEUBLES CONCERNES (ZONE D'INTERVENTION) : 7
LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS REPERES 7
RAPPEL DES OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE CONCERNE PAR LA MISSION DE REPERAGE 8
ANNEXE : FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION 9
ANNEXE : PLANS / CROQUIS 10
ANNEXE : PROCES-VERBAUX D'ANALYSE 12
ANNEXE : CERTIFICAT DE COMPETENCE 13
ANNEXE : ATTESTATION D'ASSURANCE 14

1 Description de la mission

1.1 Objet de la mission :

Le repérage de l'amiante avant travaux dans les immeubles bâtis, défini à l'article R. 4412-97 du code du travail, consiste à rechercher, identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux et interventions visés à l'article R. 4412-94 du code du travail et définis par le donneur d'ordre.

Références de l'ordre de mission : **70770-139132**	Référence du donneur d'ordre : **VNF LOT 2**

1.2 Identification complète des différents intervenants et parties prenantes :

Propriétaire de l'immeuble :	**VOIES NAVIGABLES DE FRANCE LOT 2 BASSIN DE LA SEINE**	
Adresse du propriétaire :	**DT BS UTI MARNE - BARRAGE DE LA MARNE - QUAI DE LA GRANDE ILE 77100 MEAUX**	
Représenté par :	**MME NOUROUDINE**	
Donneur d'ordre :	**VOIES NAVIGABLES DE FRANCE LOT 2 BASSIN DE LA SEINE**	
Accompagnateur :	**M. TEMPERAULT**	
Opérateur ayant réalisé le repérage :	**Monsieur DEMEURE Yannick**	
N° de certification de l'opérateur :	**DTI3547**	Organisme : **Dekra Certification**
Nom et adresse de l'entreprise :	**Apave Diagnostics - Bât IRIS, 84 rue Charles Michels - 93284 SAINT-DENIS CEDEX**	
N° de Siret :	**48333631900205**	
RCP compagnie n° de police :	**AXA IARD - 10800807204**	

1.3 Identification complète de l'immeuble concerné :

Dénomination :	**ECLUSE**
Adresse complète :	**Amont Ecluse de Chatou - 78400 CHATOU**
Référence Cadastrale :	**Non communiqué(e)**

Date du permis de construire : **Non communiquée**	Date de la construction : **Non communiquée**
Bâtiment : **Sans objet**	Etage : **Sans objet**
Escalier : **Sans objet**	Porte : **Sans objet**
Fonction principale du bâtiment : **Ecluse**	N° de lot : **Non communiquée**

Autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné : **Aucun**

1.4 Identification du laboratoire d'analyse :

Laboratoire d'analyse :	**Agence ITGA St Grégoire Bât K**
Adresse du laboratoire :	**Parc d'affaires - Bât. K Espace Performance 35768 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX**
Numéro d'accréditation :	**1-5970**

2 Programme de Travaux

Le programme de travaux envisagé par le Donneur d'Ordre prévoit :

Description des travaux envisagés, ouvrages et parties d'ouvrage à inspecter :

Percement pour passage de câble pour la fibre

3 Programme de repérage

Liste non-exhaustive des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante à repérer, conformément à l'annexe1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités	
Plaques ondulés et planes	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)
	Plaques en matériaux bitumineux
	Revêtements anti-condensation sous bac acier
Ardoises, bardeaux bitumineux	Ardoises composites hors fibro ciment
	Ardoises en fibro ciment
	Bardeaux bitumineux (« shingles »)
Éléments associés à la toiture	Conduits de fumée, de cheminée, de ventilation
	Conduits d'eaux pluviales
	Garnissage des joints de dilatation
	Joints de dilatation
	Couvre-joints
	Tresses d'étanchéité à l'air
	Éléments complémentaires de toiture (chéneaux, rives, closoirs, faitages, mîtres, costières, etc.)
	Jonctions bitumineuses
	Solins en fibre ciment
	Colle des solins en fibre ciment
Éléments sous toiture	Pare-vapeur, pare pluie
	Isolants fibreux en sous toiture
	Flocages, enduits projetés
Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés…), écrans de semi-indépendance, pare-vapeur
	Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés…)
	Parties planes ou relevés : complexes asphaltés
Fenêtres de toit, lanterneaux, verrières	Mastics (vitriers, bitumineux…)
	Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature
	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes
2 - Parois verticales extérieures et Façades	
Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich	Plaques, panneaux, bacs en fibres-ciment, éléments de remplissage
	Ardoises composites hors fibro ciment
	Ardoises en fibro ciment
	Joints d'assemblage ou d'étanchéité, mastics, tresses
	Revêtements intérieurs anti-condensation (hors peintures)
	Peintures des bardages métalliques
Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage	Flocages, enduits projetés
	Carton-amiante
Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés), crépis extérieurs
	Revêtements plastiques épais (RPE)
	Peintures sur béton
	Enduits pelliculaires de lissage/débullage
	Colles et joints (faïence, pâte de verre, carrelage), ragréages, primaires d'accrochage, Imperméabilisants
	Éléments en maçonnerie silico-calcaire (1880-1940) briques blanches silico-calcaire
	Garnissage des joints de dilatation
	Joints de dilatation
	Couvre-joints
	Appuis de fenêtres en fibres-ciment
Menuiseries extérieures	Joints de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)
	Joints d'étanchéité entre menuiserie et structure
	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes
	Plaques de fibres-ciment (allèges, coffres, etc.)
	Peintures décoratives
Éléments associés aux façades	Conduits de fumées, de cheminée, de ventilation
	Conduits d'eaux (pluviales et usées)
	Éléments ponctuels : chéneaux, rives, corniches
3 - Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons maçonnés	Flocages
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
	Enduits de ragréage, débullage, lissage
	Joints de dilatation, d'assemblage, joints coupe-feu
	Fourreaux (carton, fibres-ciment…)
Poteaux	Flocages
	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés
	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)
	Joints de dilatation, d'assemblage avec poutraison
	Entourages de poteau (carton-amiante, fibres ciment, matériaux sandwich…), coffrages perdus
Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
	Flocages
	Plots de colle fixant les cloisons au mur
	Bandes calicot
	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre
	Sous couches des tissus muraux
	Isolants intérieurs fibreux, bourre en vrac
	Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds / têtes de cloisons (notamment IGH et ERP) : tresse, carton, fibres-ciment
Gaines et coffres verticaux	Flocages
	Enduits à base de plâtre (projetés, lissés ou talochés)
	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)
	Bandes calicot
	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre cartonné
	Panneaux (fibres-ciment, …)
	Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)
Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques	Joints des portes coupe-feu, phoniques ou pare flammes (sur battant et dormant y compris oculus, et sur serrurerie)
	Panneaux, plaques en fibres-ciment des vantaux, bakélite
	Isolants intérieurs des portes
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Sous couches des tissus muraux, moquettes murales ou les vinyles
	Panneaux décoratifs en fibre-ciment (lambris), revêtements durs en fibres-ciment
	Colles et joints de carrelage ou de faïence, ragréage, primaire d'accrochage
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes, …)
	Revêtements bitumineux
	Peintures intumescentes
4 - Plafonds et faux plafonds	
Plafonds	Flocages
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
	Panneaux collés vissés ou cloués
	Coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite)
	Bandes calicot

	Enduits de jointoiement et plots de colle des plaques de plâtre
	Sous couches des tissus muraux
	Peintures intumescentes
	Revêtements bitumineux
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes…)
	Résines
	Colles de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage et joints de carrelage
Poutres et charpentes	Flocages
	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)
	Entourages de poutres (carton-amiante, fibres ciment, matériaux sandwich)
	Peintures intumescentes
	Revêtements bitumineux
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes…)
	Jonctions avec la façade, calfeutrements, joints (coupe-feu, de dilatation, de structure)
Gaines et coffres horizontaux	Flocages
	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)
	Bandes calicot
	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre cartonné
	Panneaux (fibres-ciment, …)
	Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)
Faux plafonds	Panneaux et plaques
	Jonctions entre faux plafond et structure, joints entre panneaux
	Pare vapeur
	Isolants posés dans le plénum au-dessus du panneau de faux plafond
	Écrans de cantonnement et leurs joints (dans le plénum entre le faux plafond et le plancher supérieur)
Suspentes et contrevents	Flocages
	Protections en plâtre
	Peintures intumescentes
5 - Planchers et planchers techniques	
Revêtements de sols	Dalles de sol
	Nez de marche
	Dalles moquettes avec entre couche noire
	Sous-couches (carton, feutre, …) des revêtements souples
	Colles bitumineuses
	Colles non bitumineuses
	Moquette
	Sols coulés à base ciment (terrazolith, etc.)
	Peintures de sol
	Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage
	Revêtements de sols sportifs
	Joints de dilatation et d'assemblage
	Joints de cantonnement sur faux planchers
	Enduit de cuvelage
	Rebouchages autour de conduits (principalement IGH et ERP), fourreaux en carton ou fibres-ciment
6 - Conduits et accessoires intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Calorifuges (tresses, coquilles, matelas…)
	Matelas
	Enveloppes (bandes tissées enduites ou non), colles de calorifugeage
	Joints entre éléments, joints plats prédécoupés pour brides
	Rubans adhésifs
	Mastics
	Conduits en fibres-ciment, manchons
	Conduits en fibres-bitumes (conduits de drainage)
	Tresses dans câbles électriques d'alimentation, (notamment de secours, souvent orange), résistants au feu
Clapets / volets coupe-feu	Clapets (tunnels, lames, joints)
	Volets coupe-feu y compris ossature
	Rebouchages et calfeutrements de clapets et volets coupe-feu
Vide-ordures	Conduits et vidoirs en fibres-ciment
	Joints d'étanchéité des trappes
7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	
Portes et cloisons palières	Panneaux dans les portes palières
	Panneaux des cloisons palières
Parois des équipements	Plaques, panneaux décoratifs (habillages cabines, joues des escaliers mécaniques…)
	Calfeutrement entre mur et plancher (joint, bourre)
	Isolants
	Colles
	Joints
Matériels en machinerie	Freins d'ascenseurs
	Éléments de protection contre les arcs électriques intégrés dans des équipements de type contacteurs, sélecteurs, coupe-circuits…
	Tresses
	Joints plats
8 - Équipements divers et accessoires	
Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes	Flocages
	Bourres
	Tresses
	Calorifugeages
	Joints d'étanchéité, joints plats prédécoupés pour brides
	Dispositifs anti-condensation (peintures, films, etc.)
	Tissus, soufflets amortisseurs acoustiques
Convecteurs et radiateurs électriques	Isolants thermiques cartonnés
	Tresses des diffuseurs
Fusibles à broche	Carton, tresse
Canalisations électriques préfabriquées	Isolants
Coffres-forts	Portes et parois
Portes de placard, baignoires et éviers métalliques	Plaques souples bitumineuses anti vibratiles
Jardinières, bac à sable incendie	Éléments en fibres-ciment
9 - Fondations et soubassements	
Étanchéité des murs enterrés	Enduits bitumineux des ouvrages enterrés
Parois verticales et horizontales enterrées	Joints de fractionnement, de rupture, de dilatation
Conduits et fourreaux	Fourreaux en fibres-ciment dans maçonnerie
10 - Aménagements, voiries et réseaux divers	
Conduits, Siphons	Éléments de canalisations enterrés en fibres-ciment
Voiries	Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume), asphaltes
Espaces sportifs	Revêtements de sols
Aménagements extérieurs	Éléments en fibres-ciment (jardinières, bordures…)

4 Conditions de réalisation du repérage

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le programme de repérage.
Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.
Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non-présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :
Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.
Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération.
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.
L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.
Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

L'adéquation entre le périmètre de repérage associé à cette prestation et le champ d'intervention effectif des destinataires du présent document pouvant présenter des évolutions en fonction des besoins du donneur d'ordre, toute découverte de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante non identifiés notamment pour des raisons de modification du programme de travaux ou d'hétérogénéités non précisées par le donneur d'ordre, doit faire l'objet d'une suspension immédiate des travaux et d'investigations complémentaires appropriées dans les meilleurs délais.

Le présent document constitue un élément important du dossier technique amiante et dossier amiante – Partie privative qui doivent être mis à jour et transmis aux entreprises pour établir leur évaluation du risque.
Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail.
Nous vous conseillons de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé pour concevoir le projet de suppression de l'amiante et à une entreprise spécialisée pour réaliser les investigations approfondies avec sondages destructifs et les travaux de démolition conformément aux recommandations de la CNAMTS, des CARSAT – CRAM – CGSS, des guides de l'INRS et de l'OPPBTP, et des directives de l'inspection du travail.

Avertissements :
Le repérage est réalisé conformément à la norme NF X 46-020, qui prescrit la fréquence minimale des prélèvements et des sondages au sein de zones présentant des similitudes d'ouvrage. Compte tenu de l'hétérogénéité de certains matériaux et de leur mise en œuvre parfois aléatoire (par exemple les enduits), il est possible que certains éléments n'aient pu être identifiés avant le début des travaux. En cas de doute, des investigations approfondies devront être engagées.
Afin de faciliter la localisation de certains matériaux ou produits, l'opérateur peut indiquer des zones selon la convention suivante : « A » désigne la zone de l'accès au local. Les autres zones sont nommées « B », « C », « D », … dans le sens des aiguilles d'une montre.

Moyens mis à disposition : **Néant**

4.1 Dates et Nature des visites sur site

Date	Objet
03/08/2023	REEPERAGES AMIANTE AVANT TRAVAUX

4.2 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur Conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020

Sans objet

Apave Diagnostics - Bât IRIS, 84 rue Charles Michels - 93284 - SAINT-DENIS CEDEX
SIRET : 48333631900205 Tél : 01 80 89 45 10 Email : idf@apave-diagnostics.com Site web : www.apave-diagnostics.com

4.3 Analyse Documentaire :

Auteur/Société	Titre	Date	Objet
VNF	Programme de travaux	03/08/2023	**VOIR DESCRIPTIF TRAVAUX**

4.4 Rapports précédemment réalisés

Néant

5 Résultats détaillés du repérage

5.1 Périmètre du repérage : locaux et parties d'immeubles concernés (zone d'intervention) :

➢ **Liste des locaux / Parties d'immeuble visités**

Parties d'immeuble concernées où Locaux à investiguer	Etage
Ecluse amont	Extérieur

➢ **Liste des locaux / Parties d'immeuble non visités :**

Néant

➢ **Liste des éléments non inspectés :**

Néant

5.2 Liste des matériaux et produits repérés

Local / Partie d'immeuble	Etage	Composant de la construction	Partie de composant	Critères de décision	Réf. ZPSO	Présence d'amiante (*oui/non*)	Estimatif de la quantité
Ecluse amont	Extérieur	Plancher	Dalle ciment - Non peint	Résultat d'analyse (P001)	Z001	**Non**	

Commentaires :
Néant

Apave Diagnostics - Bât IRIS, 84 rue Charles Michels - 93284 - SAINT-DENIS CEDEX
SIRET : 48333631900205 Tél : 01 80 89 45 10 Email : idf@apave-diagnostics.com Site web : www.apave-diagnostics.com

5.3 Rappel des obligations du propriétaire concerné par la mission de repérage

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.
En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.
En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.
En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

Apave Diagnostics - Bât IRIS, 84 rue Charles Michels - 93284 - SAINT-DENIS CEDEX
SIRET : 48333631900205 Tél : 01 80 89 45 10 Email : idf@apave-diagnostics.com Site web : www.apave-diagnostics.com

ANNEXE : Fiches d'identification et de cotation

PRELEVEMENT : P001		
Emplacement : 		
Nom du client VOIES NAVIGABLES DE FRANCE LOT 2 BASSIN DE LA SEINE	**Numéro de dossier** 70770-139132 ECLUSE Amont Ecluse de Chatou 78400	**Pièce ou local – Composant** Extérieur - Ecluse amont - Plancher - Poutre de couronnement amont
Nom de l'opérateur DEMEURE Yannick	**Date de prélèvement** 03/08/2023	**Partie de composant** Dalle ciment - Non peint
Résultat amiante : Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	**Planche de croquis n° : 1**	
Dalle ciment / Non peint		

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)	Conclusion amiante
Fr1	Matériau compact gris hétérogène	0	Fibres d'amiante non détectées

Apave Diagnostics - Bât IRIS, 84 rue Charles Michels - 93284 - SAINT-DENIS CEDEX
SIRET : 48333631900205 Tél : 01 80 89 45 10 Email : idf@apave-diagnostics.com Site web : www.apave-diagnostics.com

ANNEXE : Plans / Croquis

Apave Diagnostics - Bât IRIS, 84 rue Charles Michels - 93284 - SAINT-DENIS CEDEX
SIRET : 48333631900205 Tél : 01 80 89 45 10 Email : idf@apave-diagnostics.com Site web : www.apave-diagnostics.com

apave	**Planche de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante**		
Titre : Ecluse Amont	N° planche : 1/1	N° dossier : 70770-139132	Type : Croquis
Client : VOIES NAVIGABLES DE FRANCE LOT	Version : 0	Adresse : ECLUSE Amont Ecluse de Chatou 78400 CHATOU	
Intervenant : DEMEURE Yannick	Date : 11/08/2023		
Origine du plan : Cabinet de diagnostics			
Commentaire :		Localisation : VNF CHATOU	Lieu / Zone : Extérieur



ANNEXE : Procès-verbaux d'analyse

S.2977372.0

Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970

Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1423-20271 EN DATE DU 10/08/2023

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.

Client : APAVE DIAGNOSTICS - SAINT-DENIS 84 rue Charles Michels 93284 SAINT-DENIS CEDEX	Réf. Commande ITGA : IT1423-20271 Réf. Commande Client : 70770-139132--1443--2166--831-133813837

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 08/08/2023

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
ou
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique(s) Analytique(s) :
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
ou
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : VOIES NAVIGABLES DE FRANCE LOT 2 BASSIN DE LA SEINE + - Amont Ecluse de Chatou - 78400 - CHATOU		Réf échantillon ITGA : IT142308-7959	
Réf échantillon client : P001 - Dalle ciment - Non peint - Extérieur - Ecluse amont - Poutre de couronnement amont - Plancher		Description ITGA : Matériau compact gris hétérogène	
Matériau compact gris hétérogène	META (A) le 10/08/2023 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : BRC

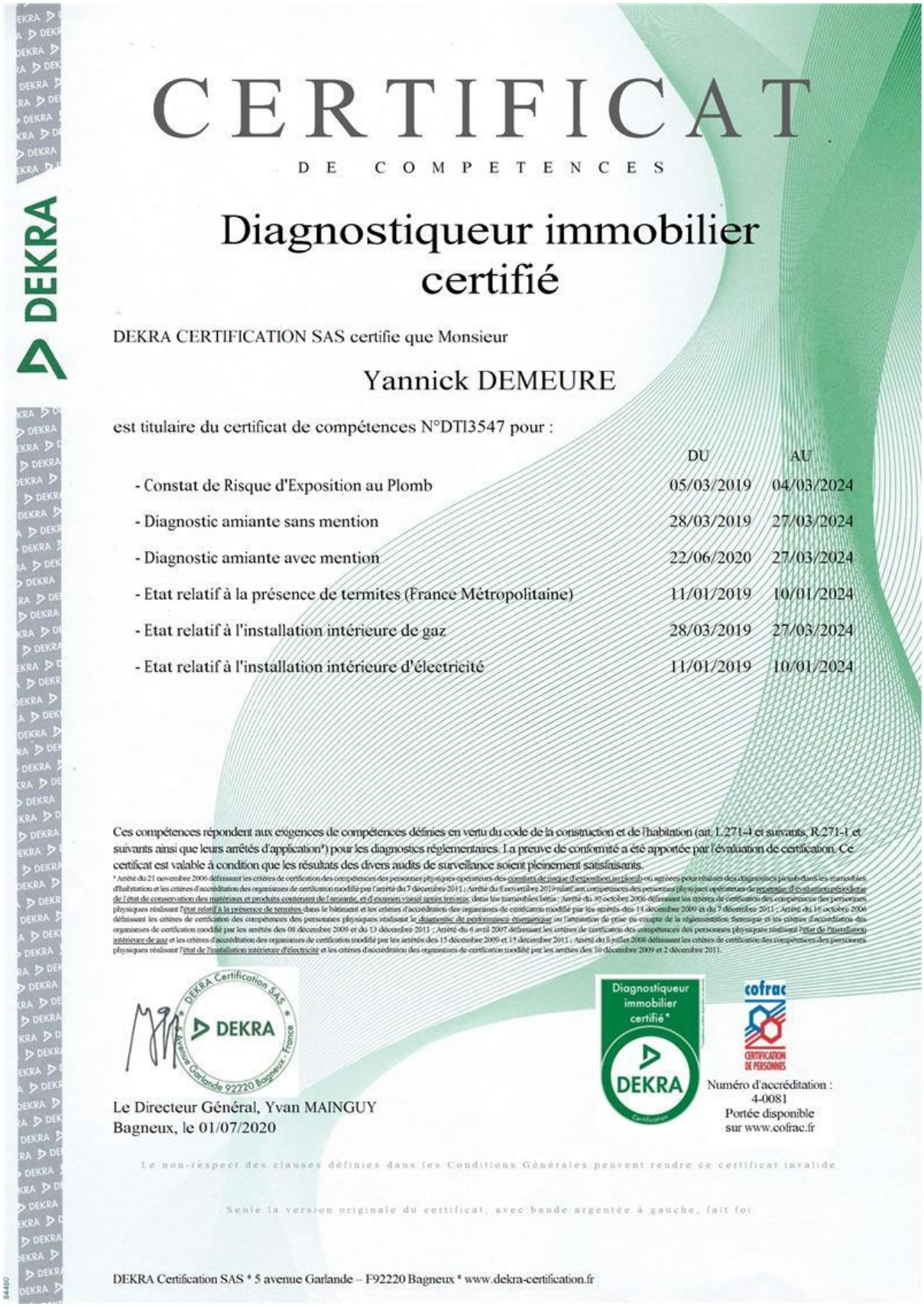
(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Nolwenn MIGAUD Analyste

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 16 Page 1/1

ANNEXE : Certificat de compétence



CERTIFICAT

DE COMPETENCES

Diagnostiqueur immobilier certifié

DEKRA CERTIFICATION SAS certifie que Monsieur

Yannick DEMEURE

est titulaire du certificat de compétences N°DTI3547 pour :

	DU	AU
- Constat de Risque d'Exposition au Plomb	05/03/2019	04/03/2024
- Diagnostic amiante sans mention	28/03/2019	27/03/2024
- Diagnostic amiante avec mention	22/06/2020	27/03/2024
- Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine)	11/01/2019	10/01/2024
- Etat relatif à l'installation intérieure de gaz	28/03/2019	27/03/2024
- Etat relatif à l'installation intérieure d'électricité	11/01/2019	10/01/2024

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb) et agréées pour réaliser des diagnostics portant dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ; Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'audition de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 15 décembre 2011 ; Arrêté du 3 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.

DEKRA Certification SAS * 5 Avenue Garlande 92220 Bagneux - France

Le Directeur Général, Yvan MAINGUY
Bagneux, le 01/07/2020

Diagnostiqueur immobilier certifié * DEKRA Certification

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES
Numéro d'accréditation : 4-0081
Portée disponible sur www.cofrac.fr

Le non-respect des clauses définies dans les Conditions Générales peuvent rendre ce certificat invalide

Seule la version originale du certificat, avec bande argentée à gauche, fait foi

DEKRA Certification SAS * 5 avenue Garlande – F92220 Bagneux * www.dekra-certification.fr

ANNEXE : Attestation d'assurance

Votre Assurance
▸ **RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE**

APAVE
IMMEUBLE CANOPY
6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE FR

COURTIER
VERLINGUE
9 QUAI DE ROTTERDAM BP 156
68313 ILLZACH CEDEX
Tél : 03 89 61 64 64
Fax : 08 20 20 26 32
Portefeuille : 0201050284

Vos références :
Contrat n° 10800807204
Client n° 0416806720

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

APAVE
Immeuble Canopy
6 rue du Général Audran
92400 COURBEVOIE

agissant tant pour son compte que pour celui de APAVE DEVELOPPEMENT et sa filiale APAVE Diagnostics

est couvert contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés dans le cadre de l'exercice de sa profession, par le contrat n° 10800807204, souscrit auprès de notre Société, pour les activités et les montants de garanties suivants :

Activités assurées
Prestations techniques (y compris maintenance) et intellectuelles pour la maitrise des risques humains, techniques et environnementaux, articulée autour des principaux métiers suivants :

- **inspection et vérification des installations techniques, équipements et process**
- **bâtiment et génie civil**
- **essais, mesures et métrologie**
- **laboratoires d' analyses (non médicales)**
- **conseils**
- **formation**
- **certification, contrôle, qualification et homologation**

y compris fabrication et vente de produits dans le cadre de ces activités,
à destination de tous les secteurs d'activité.

A l'exclusion :
- **des missions de Contrôle Technique relevant de la loi Spinetta visées à l'article L 111.3 du Code de la construction et de l'habitation**
- **des travaux de désamiantage (enlèvement de l'amiante friable et non friable)**
- **des activités de classification et certification de navires et unités offshore.**

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2

Contrat : 10800807204

TABLEAU DE GARANTIES

Les garanties s'exercent à concurrence des montants suivants :

Nature des garanties	Limites des garanties
Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle	
Limite générale « Tous dommages corporels, matériels et immatériels » confondus *Sans pouvoir excéder pour :*	5 000 000 € par année d'assurance
a) les dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 € par année d'assurance
b) les atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	2 500 000 € par année d'assurance
c) tous dommages corporels, matériels et immatériels aux Usa/Canada *sous-limités :* c.1) Dommages immatériels aux USA CANADA	5 000 000 € par année d'assurance 1 000 000 € par année d'assurance
d) tous dommages causés par l'amiante et le plomb *	2 500 000 € par année d'assurance *

*Il précisé que cette garantie s'exerce également dans la limite des montants de garanties précités ou indiqués aux conditions particulières, en fonction de la nature des dommages.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 inclus sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Nanterre, le 9 Décembre 2022
Pour la société :



AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2/2

Fin du rapport